

2023 - 2024

RAPPORT ANNUEL



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

180, rue Dundas Ouest
Bureau 2103
Toronto, Ontario

Table des Matières

Au sujet de l'Ordre	3
Message de la présidente et de la registraire	4
Orientations stratégiques et priorités clés	6
Membres nommés au Conseil et aux Comités	7
Liste des comités	8
L'OTRO en chiffres	9
Rapport du Comité exécutif	11
Rapports du Comité des relations avec les patients	12
Rapport du Comité d'inscription	16
Rapport du Comité d'assurance de la qualité	18
Rapport du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports	20
Rapport du Comité d'aptitude professionnelle	22
Rapport du Comité de discipline	22
Rapport du Comité de vérification financière	23
États financiers sommaires	25

AU SUJET DE L'ORDRE

L'OTRO est l'un des 26 organismes de réglementation des professions de la santé établis en vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Ayant pour tâche de servir la population et de protéger ses intérêts, l'OTRO :

- Élabore, établit et tient à jour (i) les exigences d'entrée en exercice de la profession de thérapeute respiratoire; (ii) les normes de pratique auxquelles doivent se conformer tous les thérapeutes respiratoires lorsqu'ils dispensent des soins; et (iii) les normes d'éthique professionnelle auxquelles sont assujettis nos membres;
- Reçoit et fait enquête sur les plaintes concernant ses membres afin de s'assurer que les normes de pratique sont respectées et que les patients reçoivent les soins de qualité auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Facilite l'éducation permanente et le perfectionnement professionnel de ses membres afin de maintenir la qualité de la pratique, tout en répondant aux besoins changeants des patients et du système de santé, de même qu'à l'évolution de l'environnement de la pratique et aux avancées technologiques;
- Fournit de l'information sur ses membres au public afin de lui permettre de faire des choix éclairés en ce qui a trait aux fournisseurs de soins de santé;
- Exerce ses activités de façon ouverte et transparente afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre les décisions prises et leur incidence sur les soins qu'ils reçoivent.

RECONNAISSANCE DE TERRITOIRE

Nous tenons à saluer les peuples autochtones des terres sur lesquelles nous nous trouvons, les terres traditionnelles et non cédées des peuples Anishinaabe et des peuples qui ont habité ici maintenant et par le passé.

Il est indispensable, au moment de présenter ce rapport annuel, de souligner l'importance du territoire où nous habitons, tout cela en réitérant notre engagement et notre responsabilité envers l'amélioration des relations entre les nations et envers une plus grande compréhension des peuples autochtones locaux et de leur culture.

D'un océan à l'autre, nous souhaitons reconnaître les terres ancestrales et non cédées des Inuit, des Métis et des Premières nations qui habitent sur ces terres.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA REGISTRAIRE



Carole Hamp RRT
Registraire et chef de la direction



Lindsay Martinek RRT
Présidente du Conseil

Au nom du Conseil, des comités et du personnel, nous sommes heureux de présenter le rapport annuel de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO) de 2023-2024.

Le thème du rapport annuel de cette année est la gestion du risque. Nous dépendons de plus en plus de la technologie et nous avons à notre disposition de plus en plus d'outils permettant d'améliorer notre travail et notre vie personnelle. Toutefois, en raison de cette dépendance, nous sommes à la merci des menaces accidentelles (comme les pannes de courant) et intentionnelles (comme les attaques d'hameçonnage et les rançongiciels). Bien qu'aucune organisation ne puisse garantir qu'il n'y aura aucune cyberattaque, l'OTRO s'est engagé à prendre toutes les mesures possibles pour protéger les renseignements personnels de ses membres et autres renseignements sensibles.

Au cours des dernières années, l'OTRO a entrepris plusieurs projets de grande envergure pour protéger les renseignements personnels tout en assurant la continuité des opérations en cas d'événement imprévu. En plus des pratiques exemplaires déjà en place (mises à jour logicielles régulières, gestion des correctifs, pare-feu,

protection antivirus), l'OTRO a augmenté sa protection des données en :

- retenant les services d'une entreprise de cybersécurité pour évaluer la structure de TI de l'OTRO et fournir des services d'intervention 24/7/365 en cas d'attaque;
- offrant au personnel de l'OTRO un programme complet de formation en cybersécurité;
- mettant sur pied une nouvelle base de données offrant des fonctions de sécurité et de sauvegarde de données à jour.

L'OTRO est d'avis que la meilleure défense contre une cyberattaque est une préparation adéquate. Dans ce but, il a récemment mené un exercice pour mieux déterminer sa réaction à toute menace. Le but était de sécuriser ses actifs numériques et de permettre des communications efficaces avec toutes les parties concernées.

En plus du cyber-risque, d'autres facteurs font partie du profil de risque de l'OTRO : le risque et la responsabilité fiscaux, le risque pour le public et pour la réputation de la profession.

Le risque fiscal est habituellement faible dans un organisme de réglementation à but non lucratif, qui a un revenu relativement fixe et des frais annuels prévus. Malgré tout, l'OTRO a pris plusieurs initiatives pour atténuer les risques financiers de l'organisation et répondre aux responsabilités fiscales par rapport à ses revenus.

Voici certaines initiatives lancées au cours du dernier exercice :

- Établissement officiel du Comité de vérification financière qui fournira une supervision accrue et fera des recommandations au Conseil sur les décisions ayant une incidence financière;
- Présentation d'une nouvelle équipe de gestion financière qui offrira des conseils sur les placements responsables (risque faible, alignement sur les valeurs de l'OTRO, rendement de placement, etc.);
- Mandat d'une nouvelle équipe d'audit qui fournira une perspective renouvelée sur l'utilisation optimale des contrôles financiers internes.

L'atténuation du risque (public et à la réputation) pour la profession en Ontario est axée sur deux composants principaux :

1. Nos documents d'orientation doivent être à jour et accessibles pour appuyer la prestation de soins de TR optimaux. À cette fin, plusieurs documents ont été révisés au cours de l'exercice, afin de mieux refléter la réalité de travail post-COVID pour les thérapeutes respiratoires de l'Ontario. Cela s'est fait en consultation avec nos membres, pour nous assurer d'être à la fine pointe des soins de santé post-pandémie en constante évolution.
2. Les renseignements que fournissent à l'équipe travaillant à la conduite professionnelle le public, les membres de la profession et leurs employeurs sont précieux pour informer l'OTRO sur les questions naissantes au sein de la profession. Grâce à ces renseignements, nous pouvons créer des systèmes et mettre en place les structures afin de, peut-être, éviter les répétitions.

Le personnel et le Conseil de l'OTRO ont connu une année incroyable de travail, ce qui a alimenté l'enthousiasme des équipes relativement à la protection du public au cours du prochain exercice.



Orientation stratégique de l'OTRO pour 2021-2025

Engagement des membres

Harmonisation des politiques et processus avec les principes de la réglementation optimale adaptée

Pratiques transparentes, objectives, impartiales et justes

Communication accessible et en temps opportun

Gouvernance et responsabilité

Un Conseil très compétent et efficace

Processus de prise de décision indépendants, transparents et fondés sur des données probantes

Souci constant d'améliorer les performances

Amélioration du professionnalisme

Politiques, normes de pratique et lignes directrices de pratique fondées sur les meilleures données probantes disponibles

Application de la réglementation fondée sur les risques

Communauté de soins de santé

Recherche active d'occasions de collaborer avec d'autres ordres de réglementation de la santé et des partenaires dans le système de santé

Mobilisation des parties prenantes pour améliorer la qualité des soins

Pratiques d'affaires de base

Budget harmonisé aux priorités stratégiques

Intégration des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les processus de l'Ordre

Cadre de gestion des risques complet



Membres nommés au Conseil et aux Comités

Conseil

Le Conseil de l'OTRO est composé de thérapeutes respiratoires élus et de membres du public nommés par le gouvernement, qui collaborent afin de superviser la gouvernance de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario et d'établir l'orientation générale des politiques de l'OTRO.

Membres Élus

- Lindsay Martinek RRT (Présidente)
- Jeffrey Dionne RRT
- Sandy Fodey RRT
- Shawn Jacobson RRT
- Christa Krause RRT
- Angela Miller RRT
- Kelly Munoz RRT
- Jody Saarvala RRT
- Jillian Wilson RRT

Membres Publics

- Kim Morris (Vice-Présidente)
- Derek Clark
- Andriy Kolos
- Jeffrey Schiller
- Pappur Shankar

Comités

Les comités jouent un rôle essentiel pour faire progresser le mandat de l'OTRO de réglementer la profession de thérapeute respiratoire dans l'intérêt public. Ils soutiennent le travail du Conseil et contribuent à l'exécution des fonctions de base de l'OTRO. L'OTRO a sept (7) comités législatifs dont les fonctions sont définies dans la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LIPR). L'OTRO peut aussi mettre sur pied des comités non législatifs comme le Comité de vérification financière. Les comités sont composés de membres du Conseil ainsi que de membres publics de comité et de membres professionnels nommés.

Professionnels Nommés aux Comités

- Tracy Bradley RRT
- Laura Dahmann RRT
- Aaron Giba RRT
- Ginette Greffe-Laliberte RRT
- Antonio Guglietti RRT
- Patricia Harris RRT
- Sheena Lykke RRT
- Ginny Martins RRT
- Travis Murphy RRT
- Pamela Robertson RRT
- Katherine Lalonde RRT
- Laura Van Bommel RRT

Professionnels Nommés aux Comités

- Michelle Causton

LISTE DES COMITÉS

Au 29 février 2024

Comité exécutif

Lindsay Martinek RRT (Présidente) Jeffrey Dionne RRT
Kim Morris (Vice-Présidente) Jody Saarvala RRT
Derek Clark

Comité d'inscription

Kelly Munoz RRT (Présidente) Shawn Jacobson RRT
Christa Krause RRT (Vice-Présidente) Andriy Kolos
Tracy Bradley RRT Ginny Martins RRT
Jeffrey Dionne RRT Kim Morris
Sandy Fodey RRT Jody Saarvala RRT
Aaron Giba RRT Jeffrey Schiller

Comité d'assurance de la qualité

Laura Dahmann RRT (Présidente) Christa Krause RRT
Jillian Wilson RRT (Vice-Présidente) Katherine Lalonde RRT
Sandy Fodey RRT Sheena Lykke RRT
Antonio Guglietti RRT Travis Murphy RRT
Andriy Kolos Jeffrey Schiller

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Kim Morris (Présidente) Sheena Lykke RRT
Kelly Munoz RRT (Vice-Présidente) Lindsay Martinek RRT
Laura Dahmann RRT Ginny Martins RRT
Patricia Harris RRT Travis Murphy RRT
Andriy Kolos Jeffrey Schiller
Christa Krause RRT Laura Van Bommel RRT
Katherine Lalonde RRT

Comité des relations avec les patients

Derek Clark (Présidente) Shawn Jacobson RRT
Katherine Lalonde RRT (Vice-Présidente) Pappur Shankar Laura
Ginette Greffe-Laliberté RRT Van Bommel RRT
Patricia Harris RRT

Comité d'aptitude professionnelle

Tracy Bradley RRT (Présidente) Antonio Guglietti RRT
Jillian Wilson RRT (Vice-Présidente) Shawn Jacobson RRT
Derek Clark Angela Miller RRT
Sandy Fodey RRT Kim Morris
Aaron Giba RRT Jody Saarvala RRT
Ginette Greffe-Laliberté RRT Pappur Shankar

Comité de discipline

Tracy Bradley RRT (Présidente) Antonio Guglietti RRT
Jillian Wilson RRT (Vice-Présidente) Shawn Jacobson RRT
Derek Clark Angela Miller RRT
Sandy Fodey RRT Kim Morris
Aaron Giba RRT Jody Saarvala RRT
Ginette Greffe-Laliberté RRT Pappur Shankar

Comité de vérification financière

Michelle Causton (Présidente) Lindsay Martinek RRT
Jeffrey Dionne RRT (Vice-Présidente) Kelly Munoz RRT
Derek Clark Pappur Shankar

L'OTRO EN CHIFFRES



STATISTIQUES SUR LES MEMBRES

1^{er} MARS 2023 - 29 FÉVRIER 2024

TOTAL D'INSCRITS **3,916**



GÉNÉRAL
3,589



AUXILIAIRE
4



DIPLÔMÉ
11



INACTIF
312

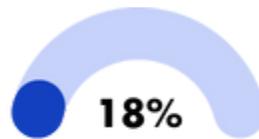


SITUATION D'EMPLOI

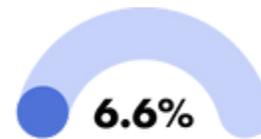
(Par employeur primaire de membre - général, diplômé et auxiliaire)



TEMPS PLEIN



TEMPS PARTIEL

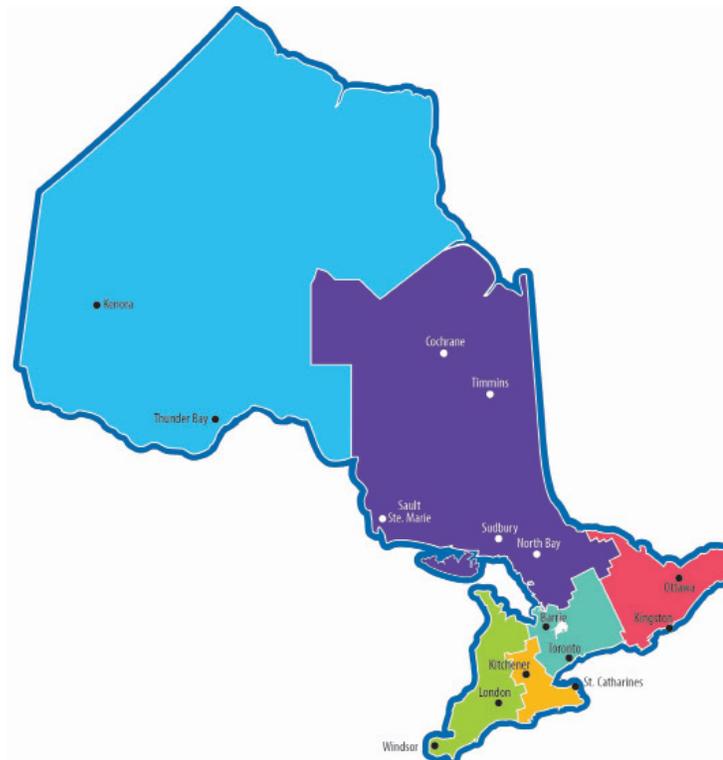


OCCASIONNEL



DISTRICT ÉLECTORAL

- 1. Districts territoriaux de Kenora, Rainy River et Thunder Bay
Aaron Giba RRT, Patricia Harris RRT, Shawn Jacobson RRT
- 2. Muskoka, Nipissing, région de North Bay, Sudbury
Sheena Lykke RRT, Travis Murphy RRT, Jillian Wilson RRT
- 3. Ottawa-Carlton, Renfrew, Hastings
Sandy Fodey RRT, Tracy Bradley RRT, Katherine Lalonde RRT,
Ginette Greffe-Laliberté RRT
- 4. Grand Toronto, Haliburton, Northumberland, Simcoe
Jeffrey Dionne RRT, Lindsay Martinek RRT, Ginny Martins RRT
- 5. Hamilton, Kitchener, Niagara, Wellington
Christa Krause RRT, Angela Miller RRT, Laura Van Bommel RRT
- 6. Bruce, Essex, Huron, Middlesex
Laura Dahmann RRT, Kelly Munoz RRT, Antonio Guglietti RRT
- 7. Membres universitaires, province de l'Ontario
Jody Saarvala RRT





PROCHAINES ÉLECTIONS

DISTRICT 1
AUTOMNE
2024

DISTRICT 2
AUTOMNE
2024

DISTRICT 3
AUTOMNE
2026

DISTRICT 4
AUTOMNE
2026

DISTRICT 5
AUTOMNE
2024

DISTRICT 6
AUTOMNE
2026

DISTRICT 7
AUTOMNE
2024



NOMBRE DE TR

DISTRICT 1
48

DISTRICT 2
176

DISTRICT 3
698

DISTRICT 4
1,639

DISTRICT 5
716

DISTRICT 6
609

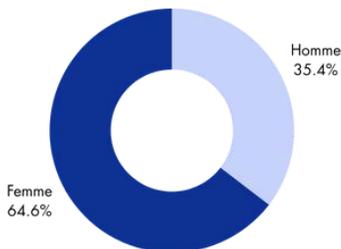
DISTRICT 7
3,886

Remarque: 30 membres de l'OTRO résident à l'extérieur de l'Ontario et ne sont pas comptés dans les districts électoraux.

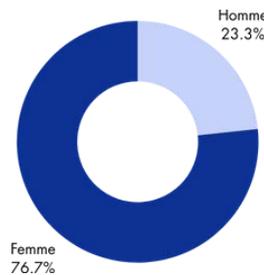


TR par Sexe

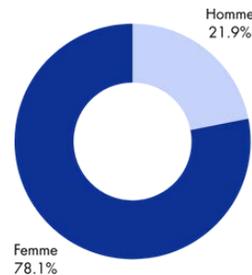
DISTRICT 1



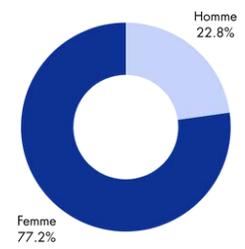
DISTRICT 2



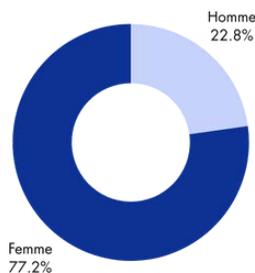
DISTRICT 3



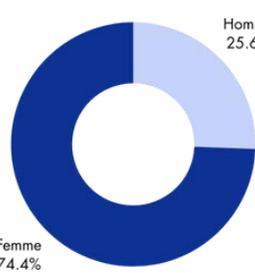
DISTRICT 4



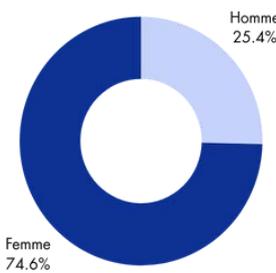
DISTRICT 5



DISTRICT 6



DISTRICT 7



TR par Âge

ÂGE	DISTRICT 1	DISTRICT 2	DISTRICT 3	DISTRICT 4	DISTRICT 5	DISTRICT 6	DISTRICT 7
Moins de 30	8	36	131	232	109	109	625
30 - 39	18	43	220	568	256	220	1,325
40 - 49	12	48	200	399	173	120	952
50 et Plus	10	49	147	440	178	160	984



COMITÉ EXÉCUTIF

Lindsay Martinek RRT (Présidente)

Mandat

Le Comité exécutif agit au nom du conseil de l'OTRO et est redevable au Conseil des décisions et des mesures qu'il prend. Le Comité exécutif possède, entre les réunions du Conseil, les pouvoirs du Conseil, sauf pour ce qui est de l'élaboration, de la modification ou de la révocation de règlements administratifs ou règlements.

Principales activités liées aux risques que le Comité exécutif a entreprises en 2023-2024 :

- Examen trimestriel des états financiers de l'OTRO et du portefeuille de placements, examen annuel du budget et de l'audit externe. Ainsi, nous nous assurons que les actifs de l'OTRO sont bien gérés et utilisés conformément à l'orientation stratégique de l'OTRO.
- Supervision des élections de 2023 dans les districts 3, 4 et 6, lesquelles ont vu la nomination de 4 membres professionnels au Conseil (3 nominations renouvelées et 1 nouvelle nomination). Le processus

électoral de l'OTRO est essentiel pour s'assurer d'une composition adéquate du Conseil et de la poursuite de l'autoréglementation professionnelle.

- Aide à l'élaboration de la nouvelle politique sur les vérifications du secteur vulnérable (VSC) visant à mieux permettre à l'OTRO d'appuyer les thérapeutes respiratoires pour qu'ils fournissent des soins sûrs, compétents et éthiques.
- Examen des révisions préliminaires des règlements administratifs de l'OTRO - règlement administratif 3 : Membres), exigeant l'ajout de la nouvelle catégorie d'inscription d'urgence. Ce changement s'avérait nécessaire pour se conformer à l'exigence du ministère de la Santé de l'Ontario que tous les ordres de réglementation de la santé se dotent d'une catégorie d'inscription d'urgence.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENT

Derek Clark (Présidente)

Mandat

Le Comité des relations avec les patients (CRP) est responsable de l'élaboration, de l'établissement et du maintien d'un Programme des relations avec les patients, lequel comprend des mesures de prévention et (ou) de traitement des cas d'exploitation sexuelle de patients par des membres de l'OTRO et l'administration de fonds pour la thérapie ou les services-conseils à fournir aux patients qui ont été sexuellement maltraités par nos membres.

Au cours de l'exercice 2023-2024, il n'y a eu aucune demande de financement de thérapie auprès du CRP.

Au cours de l'exercice, le CRP a géré le risque lié au manque d'engagement de la part du public, des membres et du Conseil en passant en revue les documents pertinents pour ce qui est de la formulation pour s'assurer qu'elle était claire et inclusive et en retirant tout obstacle non intentionnel pouvant exister dans l'information.

Principales activités liées aux risques que le Comité des relations avec les patients a entreprises en 2023-2024 :

1. Mise à jour des documents et processus d'administration du financement pour la thérapie et les services-conseils à fournir aux patients qui ont été sexuellement exploités par un membre de l'OTRO.
 - Le CRP a mis à jour la documentation applicable, s'éloignant d'une longue politique sur la mise en place du financement pour adopter un feuillet de renseignement plus accessible et facile à comprendre décrivant le processus de demande pour les patients, le financement offert et la manière dont sera administré le financement. De plus, les demandes de financement ont aussi été mises à jour pour s'assurer d'une formulation facile pour les patients.

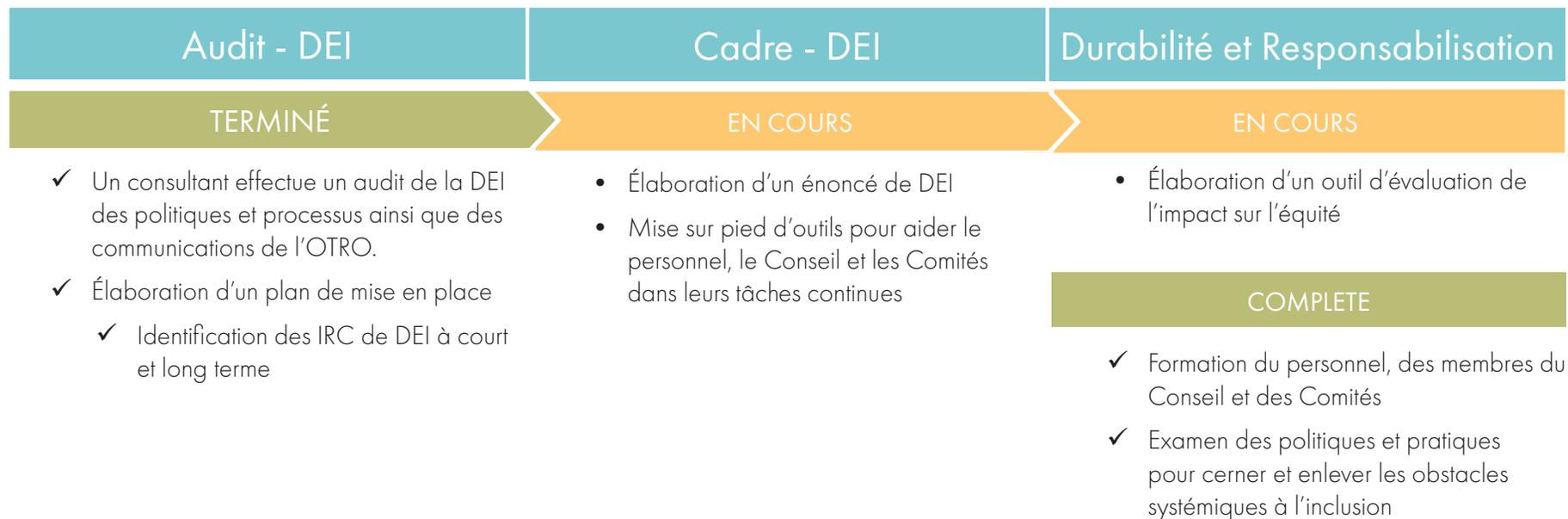


2. Mise en place du plan stratégique de l'OTRO touchant la diversité, l'équité et l'inclusion, élaboré en consultation avec Canadian Equality Consulting (CEC). Voici certaines des initiatives :
- L'OTRO a mis sur pied le Comité d'orientation en matière de diversité, équité et inclusion (DEI). Ce comité est composé de plusieurs membres du Comité des relations avec les patients (CRP) et de deux membres du personnel de l'OTRO.
 - Structuration de l'approche de l'OTRO en matière de rémunération, d'avancée professionnelle et de politiques de RH.
 - Reconnaissance de la diversité au sein de l'OTRO par la célébration de différentes fêtes culturelles.
 - o Mise sur pied d'un sondage interne pour identifier les principales fêtes et principaux jours culturels que les membres du personnel reconnaissent et aimeraient célébrer.
 - o Élaboration d'un calendrier présentant les principaux jours que l'OTRO souhaite souligner comme organisation et décrivant comment l'organisation prévoit souligner ces jours ou événements.
 - o Création d'un sentiment d'appartenance, de communauté et de sécurité partout dans l'organisation.
 - o Création de possibilités permettant aux employés de se mobiliser et de former des liens en mettant sur pied un Comité social composé de représentants du personnel. Le Comité se concentre sur des événements et activités pour le personnel et favorise l'inclusion.
 - o Favorise l'utilisation des pronoms dans les signatures de courriel, dans les plateformes d'appel-conférence et dans les présentations pendant les réunions.
 - L'OTRO a cerné plusieurs indicateurs de rendement clés (IRC) en relation à sa stratégie DEI et a commencé à faire rapport sur ces indicateurs dans ses mises à jour sur les orientations stratégiques (voir les aides visuelles aux p. 14-15).
 - Le Conseil de l'OTRO a été régulièrement mis au courant des initiatives identifiées dans le Plan d'action DEI, du but de ces initiatives et des mesures prises. Chaque réunion du Conseil, le personnel présente le rapport de suivi des progrès réalisés par le Plan stratégique de l'OTRO, ce qui comprend le progrès réalisé par l'Ordre à l'égard de ses initiatives de DEI.



Stratégie en matière de diversité, équité et inclusion

La [Stratégie en matière de diversité, équité et inclusion](#) de l'OTRO sert de guide pour réaliser ses objectifs. Elle trace une orientation claire et définit l'engagement de l'OTRO envers la collaboration respectueuse avec des partenaires et envers la priorisation de la diversité, afin de favoriser une communauté plus inclusive. Le plan comporte trois objectifs primaires, décrit les priorités et actions connexes devant être prises au cours des trois prochaines années. De plus, il définit les principaux rôles, assigne les responsabilités et établit les mécanismes de suivi du progrès afin d'évaluer la réussite.



**College of Respiratory
Therapists of Ontario**

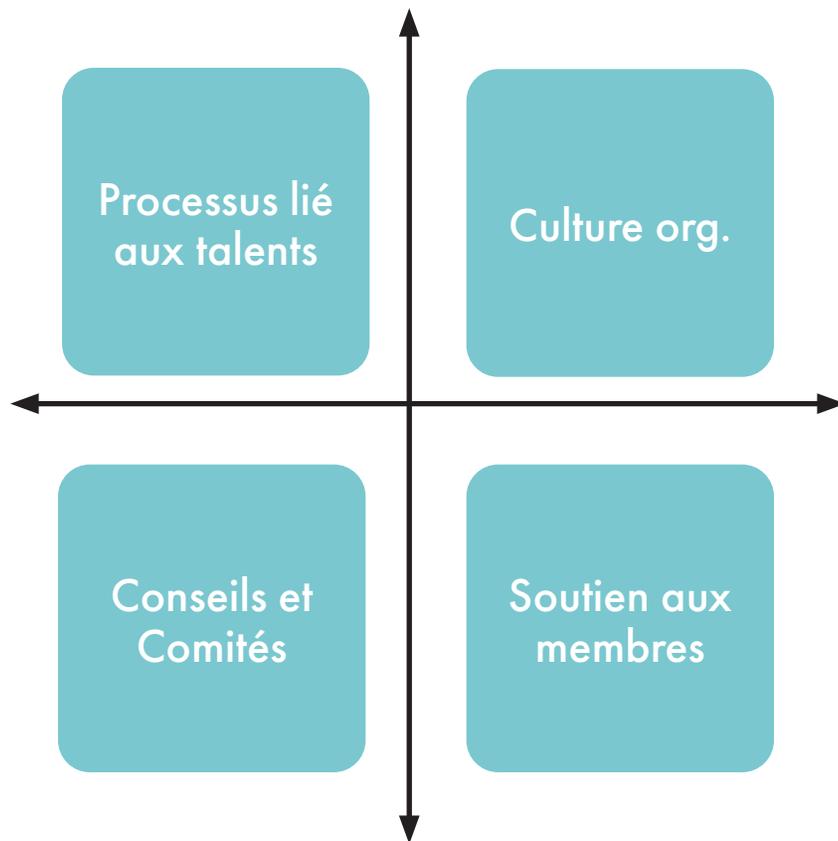
**Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario**

PLAN D'ACTION DEI



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario



- Élaboration d'une banque de questions d'entrevue inclusives
- ✓ Élaborer un mécanisme de rétroaction anonyme pour le personnel
- ✓ Mettre à jour les systèmes de rémunération, les catégories salariales et les compétences par catégorie d'emploi
- ✓ Mener deux fois l'an des conversations sur la rémunération et la progression de carrière
- ✓ Élaborer une méthode pour reconnaître les observances à l'OTRO
- ✓ Favoriser l'ajout des pronoms dans les communications

COMITÉ D'INSCRIPTION

Kelly Munoz RRT (Présidente)

Mandat

Le mandat du Comité d'inscription (CI) consiste à examiner les politiques liées à l'inscription et les demandes que lui transmet le registraire, par exemple lorsqu'une demande n'est pas conforme aux exigences d'inscription.

Le CI cherche à réaliser son mandat en utilisant une approche axée sur le risque pour examiner les politiques et décider des inscriptions. À cette fin, le CI élabore des critères transparents et détaillés pour évaluer la capacité des candidats d'exercer la profession tout en veillant à ce que les processus d'inscription de l'OTRO soient efficaces, justes et fondés sur les pratiques exemplaires.

Principales activités liées aux risques que le Comité d'inscription a entreprises en 2023-2024 :

- A passé en revue et révisé le Règlement sur l'inscription de l'OTRO (ON Règlement 596/94, Partie VIII) afin d'ajouter la catégorie d'inscription d'urgence et a proposé au ministère de la Santé de l'Ontario plusieurs autres modifications au Règlement.
- A passé en revue l'exemption - Règlement sur les titres réservés (ON Règ. 199/23), en vertu de la Loi de 1991 sur les thérapeutes respiratoires. Ce Règlement a été élaboré dans le cadre de l'initiative « de plein droit » du gouvernement pour permettre aux thérapeutes respiratoires réglementés de l'extérieur de la province (interjuridictionnels) qui répondent à certaines conditions de commencer à travailler dans les hôpitaux publics, les foyers de soins de longue durée de l'Ontario et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa sans s'inscrire tout d'abord auprès de l'OTRO.
- A passé en revue d'autres modifications réglementaires permettant aux thérapeutes respiratoires de la catégorie d'urgence et ceux qui travaillent en vertu de l'exemption « de plein droit » d'exécuter des actes contrôlés autorisés à la profession. Il s'agit de modifications apportées aux Règlements sur les procédures prescrites et les substances prescrites (Parties VII et VII.1, Règ. O. 596/94 Général) et le Règlement sur les actes contrôlés (Règ. O. 107/96).
- A surveillé la mise en place des modifications aux règlements ci-dessus, notamment les modifications à plusieurs documents de politique, processus et lignes directrices.
- A intégré la gestion des risques dans le processus de décision du Comité d'inscription, en utilisant l'organigramme de prise de décision au moment d'examiner les dossiers de demande.
- A supervisé l'accréditation des programmes de formation en thérapie respiratoire.
- A examiné et approuvé deux programmes d'agrément des procédures prescrites avancées sous le derme.
- A passé en revue et révisé les politiques liées à l'inscription, conformément [au cadre stratégique de l'OTRO](#).

3 Les politiques ont été examinées et mises à jour pendant l'année d'inscription

- Inscription d'urgence
- Politique Certificat d'inscription de membre diplômé
- Demande d'inscription – Politique sur la fermeture des dossiers

1 Ébauche de nouvelle politique:

- Nouvelle Politique sur les vérifications du secteur vulnérable

1 Examen de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS)

Toutes les décisions du Comité d'inscription peuvent faire l'objet d'un appel auprès d'un organisme d'arbitrage indépendant, la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS). Une décision du Comité d'inscription est à l'examen par la CARPS pendant la période de référence.

16 Renvois du Registraire

04

RENOIS POUR ÉTAT DES CONNAISSANCES

Candidats qui n'ont pas exercé la profession de thérapeute respiratoire dans les deux (2) ans précédant leur demande à l'OTRO.

04

RENOI D'ENTRÉE DANS LA PROFESSION

Candidats formés à l'étranger qui ont effectué l'évaluation des compétences d'entrée dans la profession de l'OTRO.

02

RATIFICATION DE L'OFFRE DU REGISTRAIRE

Examen de l'offre du registraire de délivrer deux certificats d'inscription avec modalités et restrictions.

04

DEMANDES DE MODIFICATION DES MODALITÉS ET RESTRICTIONS (MR)

Demandes de modification des modalités et restrictions imposées aux certificats d'inscription des membres.

02

RENOI LIÉ À LA CONDUITE

Examen de la conduite des candidats.

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Laura Dahmann RRT (Présidente)

Mandat

Le Comité d'assurance de la qualité élabore, établit et maintient le Programme de perfectionnement professionnel, qui favorise la compétence et l'amélioration de la qualité continue des membres.

Principales activités liées aux risques que le Comité d'assurance de la qualité a entreprises en 2023-2024 :

Le Comité d'assurance de la qualité (CAQ) a passé en revue et approuvé une modification à la politique sur les reports du PPP afin qu'elle comprenne l'exigence de présentation des demandes de prorogation à l'OTRO 15 jours avant la date limite.

Révision et approbation des lignes directrices de pratique et politiques au cours de l'exercice :

- Lignes directrices de pratique professionnelle
Interprétation des actes autorisés.
- Lignes directrices de pratique professionnelle
Délégation de l'exécution d'actes contrôlés.
- Lignes directrices de pratique professionnelle
Prévention des mauvais traitements et sensibilisation à leur sujet.
- Lignes directrices de pratique professionnelle
Thérapeutes respiratoires à titre d'éducateurs.
- Politique de pratique Avoir en sa possession,
administrer et délivrer des substances désignées.
- Lignes directrices de pratique professionnelle
Thérapeutes respiratoires à titre d'assistants en
anesthésie.
- Lignes directrices de pratique professionnelle
Inscription et utilisation du titre.

Exigences d'AQ

- L'Évaluation jurisprudentielle des thérapeutes respiratoires en lancement est effectuée par les membres nouveaux ou nouvellement réintégrés.

- Le Module d'apprentissage électronique Relevant est effectué une fois par année par tous les membres.
- Le Portfolio en ligne à l'intention des thérapeutes respiratoires (PORTfolio^{MO}) doit être maintenu de façon continue par tous les membres, avec présentation aux fins d'examen par leurs pairs au moins une fois tous les cinq ans.
- Programme d'éducation permanente et de correctifs SCERP / Évaluation de la pratique (dans certains cas bien précis).

Projets en Cours

- Examen de l'Évaluation jurisprudentielle, y compris les données liées aux tentatives infructueuses et l'établissement où le membre a été formé Un examen plus poussé des thèmes qui ont souvent été mal compris dans les questions et qui ont donné de mauvaises réponses sera effectué.
- Rattrapage ciblé dans les établissements sur-représentés dans les tentatives infructueuses.
- Examen des statistiques des professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE), tout particulièrement les lacunes communes, les pays d'origine et les résultats aux examens et l'emploi.
- Ajout d'un scénario néonatal et infantile pour le processus d'évaluation des compétences cliniques PSFE.
- Collecte de données liées aux portfolios qui nécessitent de l'encadrement et de données démographiques du membre (durée de pratique).

Révisions des lignes directrices de pratique pour 2024

- Pratique de la thérapie respiratoire communautaire
- Ordonnances de soins médicaux
- Programmes d'agrément des procédures prescrites avancées sous le derme

Lancement 2023

Terminé: 179

Reçu Un Pointage Inférieur À 70 % : 50

Scerp (Note Inférieure À La Note Limite 2x) : 1

Relevant 2023

3,907

Membres L'ayant Effectué

322

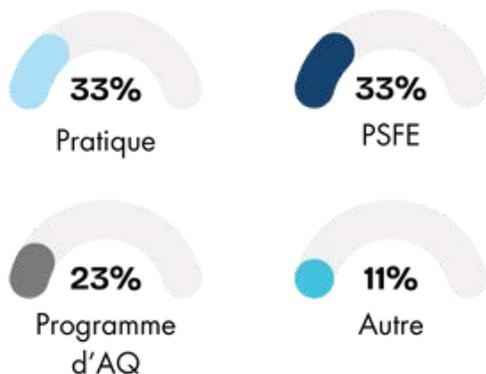
Membres Qui N'ont Pas Respecté La Date Limite

Pratique fondée sur les risques

Deux modules d'apprentissage ont été créés, constituant une ressource supplémentaire pour les thèmes d'enquête les plus communs sur la pratique professionnelle.

Nombre total d'enquêtes (début juillet 2023-février 2024) : 364

Principales demandes de renseignements par thème



PORTfolio 2023

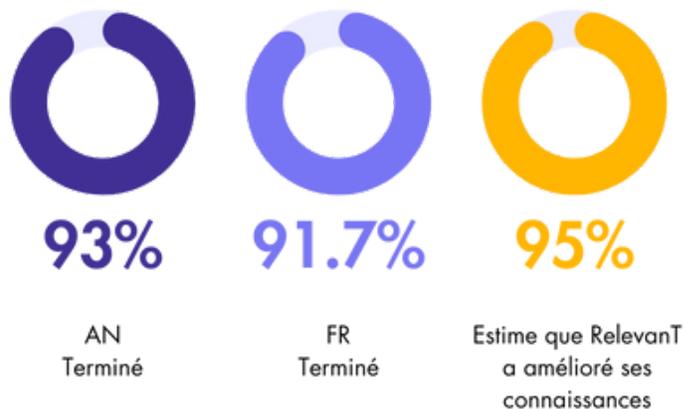
Membres sélectionnés : 753

Membres ayant reporté l'envoi : 39

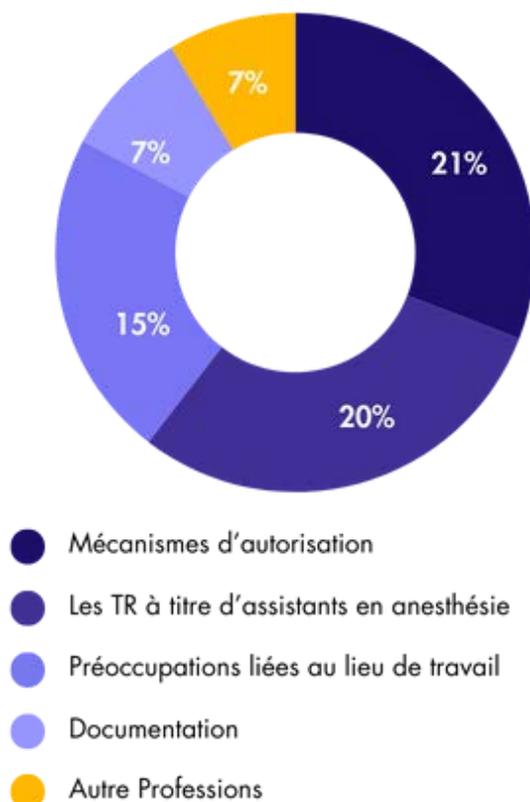
Séances d'encadrement par un pair requises : 30

Membres qui n'ont pas envoyé le portfolio (renvoi du CAQ au CEPR) : 11

Résultats Relevant



Principales demandes de renseignements par thème



COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

Kim Morris (Présidente)

Mandat

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) examine les plaintes et les rapports liés à la conduite des thérapeutes respiratoires que des membres du public, des employeurs et d'autres professionnels de la santé envoient à l'OTRO.

Principales activités liées aux risques que le CEPR a entreprises en 2023-2024 :

- L'équipe de la conduite professionnelle a élaboré des processus de suivi pour s'assurer que la réception d'un cas, son statut, sa progression et son achèvement sont suivis et consignés.
- L'équipe travaillant à la la conduite professionnelle a élaboré différents processus d'exploitation pour s'assurer que les processus sont clairement définis et consignés.
- Le processus d'examen et de signature des décisions du CEPR a été mis à jour afin d'être plus clair et efficace.
- Le personnel travaillant à la conduite professionnelle a élaboré un processus et des modèles pour permettre au personnel interne de mener certaines enquêtes.
- Le personnel travaillant à la conduite professionnelle a élaboré un processus et des modèles pour permettre au personnel interne de prendre certaines décisions du CEPR.



Au total, il y a eu 16 réunions. Les 16 réunions avaient pour but de discuter des enquêtes et de rendre une décision. Les résultats des décisions figurent ci-dessous

Résumé Des Nouveaux Cas

En 2023-2024, l'OTRO a reçu 65 nouveaux cas. Parmi ces 65, 21 ont été réglés par une enquête avec action du registraire, alors que 35 se sont rendus au CEPR. Actuellement, l'OTRO a 9 enquêtes publiques et 29 enquêtes en cours.

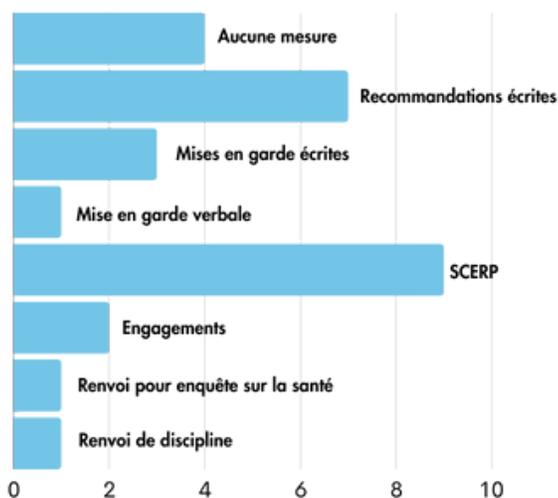
De ces 65 nouveaux cas, 21 portent strictement sur la compétence, 36 sur la conduite, 2 sur une pratique illégale, 4 sur la santé et 2 ne portent pas sur la réglementation.

Vue D'ensemble Des Nouveaux Cas

En ce qui a trait aux cas liés à la conduite, les sujets de préoccupation étaient la fraude/abus de confiance, le non-respect des limites professionnelles, les atteintes à la vie privée, les communications inappropriées, les activités non professionnelles dans les médias sociaux, les conduites non professionnelles dans la vie personnelle d'un membre, le non-respect des exigences du Programme d'assurance de la qualité de l'OTRO, le non-respect d'une ordonnance du CEPR, l'exercice sans autorisation et le manque de collaboration et de communication interprofessionnelles.

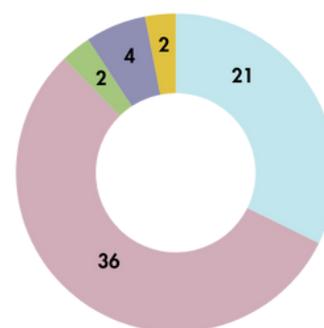
Parmi les cas relatifs à la compétence, les préoccupations comprenaient le manque de compétences de base de la profession, une documentation inappropriée et une évaluation et une intervention inadéquates.

Actions décidées par le CEPR



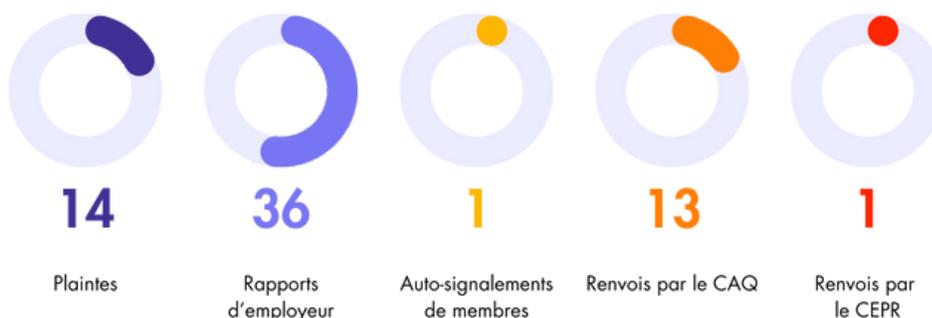
* Some decisions had more than 1 action

65 Nouveaux Cas



- Compétence du Membre
- Conduite du Membre
- Pratiques Illégales
- Santé du Membre
- Ne Porte Pas Sur la Réglementation

Des préoccupations concernant des thérapeutes respiratoires ont été signalés à l'OTRO au moyen de



COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Tracy Bradley RRT (Présidente)

Mandat

À la suite d'un renvoi d'un sous-comité du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le Comité d'aptitude professionnelle mène des audiences pour établir si un membre est frappé d'incapacité. Dans l'intérêt du public, il est possible qu'un membre atteint d'un trouble physique ou mental ne puisse pas exercer la profession en toute sécurité ou qu'il puisse seulement l'exercer avec des restrictions. Une audience sur l'aptitude professionnelle est habituellement fermée au public, à moins que le membre n'en fasse la demande.

Cette année, il n'y a eu aucun renvoi au Comité d'aptitude professionnelle.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Tracy Bradley RRT (Présidente)

Mandat

Des sous-comités du Comité de discipline sont responsables des audiences et des décisions touchant les allégations de manquement professionnel ou d'incompétence transmises par le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports. Les audiences disciplinaires sont ouvertes au public et les procédures à l'encontre d'un membre qui se déroulent devant le Comité de discipline sont de nature civile. En se basant sur les preuves fournies, le sous-comité doit en venir à une décision et, s'il y a déclaration de culpabilité, décider d'une pénalité. Cliquez ici pour voir ce que peut faire le Comité de discipline.

En 2023/24, le Comité de discipline a reçu un renvoi. Il n'y a eu aucune audience disciplinaire.



COMITÉ DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

Michelle Causton (Présidente)

Mandat

Le Comité de la vérification financière (CVF) est un comité non législatif, ce qui signifie qu'il n'est lié par aucune exigence particulière en vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR). Toutefois, l'approche de l'OTRO est de faire en sorte que le CVF reproduise les exigences de tous les comités législatifs qui sont prévues dans la LPSR. Le CVF déclare toutes les activités au Conseil de l'OTRO et sa composition reflète les mêmes exigences que celles prévues dans la LPSR et les

règlements administratifs de l'OTRO concernant les comités législatifs.

Responsabilités et responsabilisation

Le CVF est chargé d'aider l'OTRO à s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités de surveillance en matière de planification et de rapports financiers, de vérification externe, de systèmes de contrôle interne, de placements et de politiques pertinentes. Ses responsabilités se divisent en deux catégories : Finances et Audit.

Finance

1. Examiner les états financiers trimestriels non vérifiés pour recommandation au Conseil.
2. Surveiller et faire rapport trimestriellement du contrôle et de la gestion des placements.
3. Examiner le budget annuel provisoire avant de le recommander au Conseil.
4. Surveiller et recommander des stratégies au Conseil en ce qui concerne le maintien du statut d'organisation sans but lucratif.
5. Examiner les dépenses de plus de 30 000 \$, conformément aux règlements administratifs.
6. Informer et conseiller le Conseil sur toute question financière, selon les besoins, y compris les projets et initiatives spéciaux.

Audit

1. Examiner et approuver le plan d'audit, y compris la portée, les délais et les frais.
2. Examiner l'indépendance de l'auditeur externe par rapport à la direction et s'en assurer.
3. Surveiller et évaluer la performance de l'auditeur externe.
4. Recommander, s'il y a lieu, l'approbation des états financiers vérifiés au Conseil.
5. Recommander au Conseil la nomination d'un cabinet d'audit.
6. Autres recommandations au sujet de l'audit demandées par le Conseil.

Faits saillants du CVF en 2023-2024

Depuis son inauguration en 2022, le CVF a pour but de se rencontrer une fois par trimestre pendant l'exercice de l'OTRO. Au cours du présent exercice, le CVF a eu plus de rencontres pour réaliser des projets spéciaux. Voici certains faits saillants :

1. Conformément à l'approche de l'OTRO en matière de gestion des risques, selon la directive du Conseil de l'OTRO, un sous-comité du CVF a été chargé d'élaborer une demande de propositions et de recruter un nouveau vérificateur pour l'OTRO. Après avoir élaboré la demande de propositions et mené un processus de sélection détaillé, le CVF a transmis des recommandations de nouveau vérificateur, que le

Conseil de l'OTRO a adoptées. Ainsi, il est possible d'améliorer la gestion des risques en adhérant aux meilleures pratiques, qui impliquent une rotation périodique des auditeurs pour effectuer la vérification annuelle.

2. Au cours de l'exercice précédent, le CVF a élaboré un outil permettant au Conseil de l'OTRO d'examiner chaque année la situation financière de l'OTRO et de recommander au Conseil l'augmentation des frais d'adhésion, au besoin. Au cours du présent exercice, le CVF s'est réuni pour recueillir des données en fonction des exigences de l'outil, les analyser et fournir des mises à jour et des recommandations au Comité exécutif et au Conseil concernant la santé financière de l'organisation et la nécessité d'augmenter les frais d'adhésion. Grâce à une analyse quantitative de la nécessité d'augmenter les frais, le CVF a aidé à une meilleure gestion du risque pour s'assurer que l'OTRO dispose de fonds suffisants pour réaliser ses objectifs réglementaires.
3. Le CVF a procédé à un examen annuel de la politique sur les réserves de l'OTRO et l'a mise à jour en modifiant le montant d'argent mis en réserve pour certains projets, ce qui a permis de réaffecter des fonds supplémentaires au budget de fonctionnement de l'OTRO.
4. Les nouveaux conseillers en placement de l'OTRO ont rencontré le CVF pour discuter du portefeuille et de la stratégie de placements. Le CVF a présenté sa rétroaction aux conseillers en placement et leur a demandé de présenter l'information au Conseil de l'OTRO.
5. Le CVF a examiné les révisions apportées à la présentation des documents de placements remis lors des réunions du Conseil de l'OTRO, établissant un nouveau format de présentation des rapports qui contient des renseignements pertinents et une comparaison des graphiques concernant le portefeuille de placements de l'OTRO. Par conséquent, le Conseil de l'OTRO aura un aperçu plus clair des placements de l'OTRO et veillera à ce que les mesures appropriées soient prises pour réduire le risque de perte financière soudaine pour l'organisation.



ÉTAT FINANCIER SOMMAIRE 2023-2024

Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers sommaires

À l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario

Avis

Les états financiers sommaires, qui comprennent le bilan sommaire au 29 février 2024, et l'état sommaire des revenus et des dépenses pour l'exercice clos à cette date sont tirés des états financiers vérifiés de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice terminé le 29 février 2024.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers vérifiés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sauf que l'information relative aux variations de l'actif net et des flux de trésorerie n'a pas été présentée et que les notes afférentes aux états financiers sommaires n'ont pas été préparées comme il est décrit plus en détail dans les états financiers sommaires.

États financiers sommaires

Les états financiers sommaires ne contiennent pas toutes les déclarations exigées par les normes comptables canadiennes se rapportant aux organisations à but non lucratif. Par conséquent, la lecture des états financiers sommaires et du rapport du vérificateur ne devrait pas remplacer la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre ni celle du rapport du vérificateur.

États financiers vérifiés et notre rapport à leur sujet

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 7 juin 2024.

Responsabilité de la direction quant aux états financiers sommaires

La direction est tenue de préparer le sommaire des états financiers sommaires conformément aux normes comptables canadiennes se rapportant aux organismes à but non lucratif, sauf que les changements liés aux actifs nets et à la trésorerie n'ont pas été présentés et que les notes afférentes aux sommaires financiers n'ont pas été préparées.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer un avis à savoir si les états financiers résumés représentent un résumé juste des états financiers vérifiés en nous basant sur nos procédures, ce qui a été effectué conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers sommaires*.



Grewal Guyatt LLP
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Richmond Hill, Ontario, 7
juin 2024

ORDRE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES DE L'ONTARIO

Bilan sommaire au 29
février 2024

	2024	2023
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 056 898 \$	2 004 732 \$
Placements conservés pour exploitation (note 3)	658 568	271 527
Charges payées d'avance	28 414	53 734
	<u>2 743 880</u>	<u>2 329 993</u>
Placements conservés pour exploitation (note 3)	1 120 000	1 280 000
Immobilisations (note 4)	95 829	69 344
	<u>3 959 709 \$</u>	<u>3 679 337 \$</u>
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	105 592 \$	82 448 \$
Recettes différées	2 337 076	2 158 400
Tranche à court terme des obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 6)	17 597	8 292
	<u>2 460 265</u>	<u>2 249 140</u>
Obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 6)	-	17 597
	<u>2 460 265</u>	<u>2 266 737</u>
Actifs nets (note 7)		
Thérapie pour mauvais traitements	20 000	80 000
Réserve générale - imprévus	500 000	500 000
Réserve générale - enquêtes et audiences	150 000	150 000
Réserve - projets spéciaux	300 000	300 000
Réserve - stabilisation des frais	150 000	250 000
Fonds d'exploitation non affecté	379 444	132 600
	<u>1 499 444</u>	<u>1 412 600</u>
	<u>3 959 709 \$</u>	<u>3 679 337 \$</u>

On peut obtenir des exemplaires des états financiers vérifiés complets de 2023 / 2024 à partir de notre site Web à www.crto.on.ca ou en faisant la demande auprès du registraire au 416-591-7800.

ORDRE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES DE L'ONTARIO

État sommaire des revenus et des dépenses
pour l'exercice clos le 29 février 2024

	2024	2023
Revenus		
Frais d'inscription et de renouvellement	2 510 988 \$	2 416 788 \$
Revenu de placement	183 043	47 584
Frais de demande	16 725	16 500
	2 710 756	2 480 872
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	1 523 652	1 363 599
Fonctionnement de bureau		
Occupation	239 239	209 880
Frais professionnels	216 626	329 833
Technologie de l'information	188 905	179 358
Frais bancaires et de carte de crédit	105 080	82 389
Adhésions, abonnements et cotisations	76 331	29 735
Portfolio et normes d'assurance de la qualité	58 573	61 725
Amortissement	39 701	47 067
Frais de bureau et généraux	30 902	29 128
Achats mineurs - équipement et logiciels	25 890	29 673
Frais téléphoniques	19 867	17 591
Déplacements du personnel	18 187	11 098
Fournitures de bureau	7 907	9 825
Assurance	4 687	6 547
Entretien et location d'équipement	4 655	1 831
Frais postaux et de livraison	1 096	1 622
Impression	1 048	2 507
	1 038 694	1 049 809
Conseil et comités		
Allocation quotidienne	43 450	46 361
Autres frais de réunion	12 745	9 399
Déplacements, hébergement, repas	5 371	7 380
Études et formation	-	6 000
	61 566	69 140
Projets spéciaux	-	14 102
Frais d'exploitation totaux	2 623 912 \$	2 496 650 \$
Surplus (insuffisance) des revenus sur les dépenses	86 844 \$	(15 778) \$

On peut obtenir des exemplaires des états financiers vérifiés complets de 2023 / 2024 à partir de notre site Web à www.crto.on.ca ou en faisant la demande auprès du registraire au 416-591-7800.